



# FO Défense reçue par la Ministre des Armées :

## Une première prise de contact

Nommée le 12 octobre 2025 ministre des armées et des anciens combattants, Madame Catherine VAUTRIN a réuni ce jeudi 4 décembre 2025 les organisations syndicales représentatives.

Elle a tenu à détailler de manière précise l'actualité du ministère en insistant sur le tout nouveau service national volontaire (SNV).

Très attachée à la communauté de Défense, la Ministre a souligné son attachement à la place du personnel civil (PC) au sein du ministère des armées. Ancienne députée de la seconde circonscription de la Marne, elle a eu l'occasion de rencontrer les personnels des établissements du ministère de ce département, notamment à Mourmelon-le-Grand (8<sup>ème</sup> RMAT) où elle a pu mesurer tout l'engagement du personnel civil dans l'accomplissement de ses missions.

Elle a rappelé que les effectifs du PC augmentent depuis 2017 et que les annonces du Président de la République visant au réarmement de la France vont dans ce sens.

Elle s'est dite également favorable à des échanges réguliers avec les organisations syndicales représentatives, à l'occasion du Comité Social d'Administration Ministériel (contrairement à son prédécesseur qui ne s'y rendait pas) et autant que de besoin.

**FO Défense salue cette annonce qui démontre son implication dans le dialogue social. Mais pour FO Défense, ce dialogue social doit déboucher sur des avancées sociales concrètes.**

La Ministre a fait un long focus au sujet du SNV ; elle a précisé que 2026 serait une année test et nous en a indiqués les contours :

- A 16 ans : recensement effectué par les services de l'Etat ;
- A 17 ans : convocation à une journée de mobilisation (ex Journée Défense Citoyenneté). Un questionnaire sera remis aux jeunes participants sur ce qu'ils sont, sur leurs aspirations, sur leur approche militaire, sur leur intérêt quant au SNV ;
- A 18 ans, celles et ceux qui ont marqué un intérêt pour le SNV recevront une convocation. Ils/elles seront reçu(e)s afin de pouvoir faire part de leurs motivations et de leur intérêt pour le SNV. Ils/elles passeront un examen médical. Un avis sera rendu par la DRSD.

La durée de ce SNV sera de 10 mois avec 1 mois de stage et 9 mois d'incorporation. Ils/elles seront ensuite projeté(e)s dans la réserve pendant 5 ans.

Concernant le nombre de volontaires, il sera de 3 000 pour 2026, 4 000 pour 2027, 5 000 pour 2028, 10 000 pour 2030 et 50 000 pour 2035.

Concernant le budget 2026, la Ministre a rappelé l'augmentation sans précédent du budget du ministère des armées pour atteindre 57,1 milliards d'euros en 2026. Elle a rappelé les conséquences concrètes attachées à l'absence de vote du budget pour le périmètre ministériel et pour les commandes vers la base industrielle et technique de Défense (BITD).

La Ministre a également évoqué l'importance de la composante civile dans la BITD dans l'ensemble des territoires, et rappelé que les commandes des entreprises sont dépendantes du budget du ministère. Elle a enfin insisté sur l'importance des commandes nationales en le formulant de la façon suivante : « Etat actionnaire/Etat client ».

La Ministre a souligné la double difficulté liée à la tendance démographique du pays, qui comptera à l'horizon 2035 de forts départs à la retraite et moins d'arrivants sur le marché du travail.

Elle a évoqué la nécessité de renforcer les mesures d'attractivité du personnel civil : diversité des voies de recrutement, efforts sur la fidélisation, travail à mener sur les personnels contractuels avec une réflexion spécifique sur les métiers à forte technicité. Concernant les écoles techniques, elle a insisté sur le rôle que devra jouer la DGA.

Concernant la politique salariale au profit du personnel civil, la Ministre a précisé que ce rattrapage s'était effectué à la moyenne interministérielle.

A propos des personnels de catégorie C, la Ministre a reconnu la nécessité de construire des parcours professionnels adaptés. **FO Défense** a toujours revendiqué la mise en place de parcours ambitieux pour cette catégorie de personnels et rappelle qu'il est urgent d'agir.

Sur l'intelligence artificielle (IA), la Ministre a indiqué qu'il n'avait pas lieu à précipitation et a précisé que la Défense doit rester une compétence souveraine de l'Etat.

Au sujet du ratio gérants/gérés de la CNMSS, elle appuiera de toutes ses forces pour conserver la spécificité de la caisse.

Si cette première rencontre a permis d'échanger sur des points d'actualité et d'évoquer les enjeux d'avenir, elle a également permis à FO Défense d'insister sur l'urgence salariale en remettant en mains propres à la Ministre un document construit, chiffré et argumenté intitulé « vivre dignement de son travail ». Scannez le QR code :



Ce fut aussi l'occasion de rappeler l'engagement sans faille des 64 000 personnels civils de ce ministère dans l'accomplissement de leurs missions de soutien aux forces, les conditions de travail trop souvent dégradées pour y parvenir, ainsi que les besoins humains et matériels nécessaires. Les systèmes d'information obsolètes, sans être le seul exemple, sont révélateurs de ce manque de moyens.

Ce ministère a dans son histoire su répondre aux besoins de la Nation, et en s'appuyant sur ses personnels civils, ce n'est qu'un choix politique.

Le DRH-MD, lors de la présentation aux organisations syndicales du plan stratégique SRHC (service des ressources humaines civiles de la DRH-MD), a clairement affiché son objectif : « Ce plan a pour but de prendre soin de nos civils »... Alors allons-y !

FO Défense saura jouer son rôle d'organisation syndicale pour faire avancer ce que nous appelons le progrès social, déterminant face aux enjeux.

Paris, le 8 décembre 2025

# COMMUNIQUÉ

